

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4059

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Demande d'individualisation des opérations - Autorisation de programme globale : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

AP 08 - écologie urbaine

Optimisation de la collecte : 1 560 000 €

Le projet d'optimisation de la collecte des déchets consacre d'abord une part importante à l'amélioration des résultats liés à la qualité de la collecte sélective ainsi qu'à la quantité de déchets recyclables collectés.

Les bacs réservés à la collecte sélective (bacs verts) sont fournis par la Communauté urbaine en application d'une règle de dotation prenant en compte le type d'habitat et le nombre d'habitants concernés à chaque adresse.

L'amélioration de la quantité de déchets recyclables présentés à la collecte, sous réserve que la qualité soit bonne, conduit à augmenter la dotation de bacs verts. L'estimation est de 350 000 €.

Par ailleurs, les différentes actions d'optimisation conduites début 2005 ont permis d'améliorer de manière significative le taux de refus de tri. De même, les campagnes de sensibilisation, d'observations sur le terrain et les actions d'amélioration qui s'intensifieront en 2007 au sein de chaque subdivision, nécessiteront d'augmenter le parc de bacs verts en place pour un montant de 370 000 €, en lien avec les changements de fréquence.

Ensuite et toujours dans le souci d'améliorer les résultats de la collecte sélective en facilitant le geste du tri (par exemple par la mise en place de bacs plus visibles et à ouverture réduite), différentes opérations ponctuelles seront conduites pour un montant estimé à 280 000 €.

Enfin, dans le cadre du projet d'optimisation de la collecte des déchets ménagers, il s'avère nécessaire de procéder à des aménagements pour améliorer les circuits tant sur le plan de la sécurité que celui de la productivité. Ces aménagements sont estimés à 60 000 €.

Les aménagements les plus fréquents concernent :

- la construction d'aires de regroupement de bacs,
- l'aménagement ou le déplacement de points d'apport volontaire pour la collecte sélective,
- la construction de points de collecte pour répondre à des besoins spécifiques.

Un des axes d'amélioration concerne également le développement d'une collecte de proximité dans l'habitat social collectif dense par la mise en place de silos enterrés ou semi-enterrés (300 000 €).

L'expérimentation conduite dans certains secteurs de la commune de Rillieux la Pape (mise en place de 16 silos enterrés) a donné des résultats très positifs. En partenariat avec les bailleurs sociaux et, plus notamment, les Opac du Rhône et de l'Ain et en collaboration avec les grands projets de ville, plusieurs opérations devraient se concrétiser en 2007 (la Duchère, Vénissieux-les Minguettes, Paul Santy).

Par ailleurs, la direction de la propreté participe, en concertation avec les Communes et la direction de la voirie, à l'implantation de silos à verre enterrés sur certains espaces en cours de réaménagement.

Ainsi, une dizaine d'opérations est prévue chaque année, la direction de la propreté s'engageant à fournir les silos.

Enfin, la direction de la propreté gère un parc de 2 107 silos pour la collecte du verre et de 146 silos multimatériaux pour la collecte en apport volontaire des déchets ménagers recyclables (cas des communes collectées en fréquence 1 ou en fréquence 2).

Le renouvellement des silos en mauvais état, vandalisés ou incendiés ainsi que le complément d'équipement nécessaire pour améliorer la quantité de verre ou de déchets recyclables collectés conduit à acquérir, en 2007, environ 220 silos pour un total de 200 000 €.

AP 10 - maintenance et renouvellement : 822 900 €

Equipement de Givors et Grigny

Les communes de Givors et de Grigny ont rejoint la communauté urbaine de Lyon le 1er janvier 2007.

Le matériel, essentiellement agricole (notamment pour la viabilité hivernale) dont dispose la communauté de communes Rhône-sud (CCRS) est réparti suivant ses fonctions entre les deux Communes et la Communauté urbaine.

Le matériel intégrant la Communauté est vétuste et parfois mal adapté aux exigences de fonctionnement et peu adapté à la performance. Un certain nombre d'acquisitions nouvelles est donc nécessaire :

- le matériel poids lourds répond à l'objectif d'avoir un bon niveau de prestation et de performance mécanisées assuré par deux services (matin et après midi) composés chacun de quatre agents :

. acquisition de matériel poids lourds comprenant une balayeuse compact, une balayeuse de trottoir, une laveuse ramasseuse de déchets et un caisson aspire feuilles pour 420 000 € ;

- le matériel de viabilité hivernale répond à la nécessité d'un bon niveau d'intervention à compter de novembre 2007 et au besoin de remplacer les équipements type agricole en partie conservés par les Communes :

. acquisition de matériel de viabilité hivernale comprenant une saleuse automatique de 5 mètres cubes avec saumureuse, une lame de déneigement, un véhicule 4x4 équipé d'une saleuse 0,8 mètre cube et d'une lame de déneigement de 2,5 mètres pour un total de 179 000 € ;

- les équipements spécialisés permettent quant à eux de garantir un niveau de nettoyage satisfaisant et de répondre aux besoins d'activité quotidiens des agents,

- le matériel de nettoyage permet, quant à lui, de garantir un niveau de nettoyage satisfaisant et de répondre aux besoins d'activité quotidiens des agents.

L'objectif est, par ailleurs, de maîtriser les coûts de fonctionnement avec des équipements plus performants et fiables, renouveler un parc matériel vétuste et âgé, assurer un fonctionnement satisfaisant de l'ensemble du service apporté à ces deux nouvelles Communes :

. acquisition de matériel de nettoyage et ainsi acquérir 20 chariots de propreté, 10 bacs roulants, 30 bacs à sel, 2 rotatifs, 2 équipements de lavage haute pression, 2 groupes électrogènes, 1 chariot élévateur, 10 souffleurs à feuilles, 2 bennes déposables, etc. et ainsi répondre aux besoins d'activité quotidiens des agents des communes de Givors et de Grigny : montant total : 53 900 €.

Enfin, il apparaît indispensable d'acquérir une nouvelle benne à ordures ménagères : 170 000 € ;

Vu ledit projet ;

Oui l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Approuve, au titre du budget 2007 :

- a) - l'autorisation de programme n° 8 : écologie urbaine à hauteur de 1 560 000 €,
- b) - l'autorisation de programme n° 10 : maintenance et renouvellement à hauteur de 822 900 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,